

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
09.06.2023

Date d'affichage
09.06.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents** : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

**Excusés :**

M. POLONIA Alexi, excusé,

**A été nommé secrétaire de séance : M. CONVERSY Éric**

**Délibération n° 2023.063**

**Objet de la délibération**

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA STATION VILLAGE DE MORILLON POUR L'ORGANISATION DE MARCHÉS DE PRODUCTEURS PENDANT LES PÉRIODES TOURISTIQUES**

Considérant l'objectif de la commune de dynamiser la station des Esserts, notamment en période touristique et d'affluence, et la volonté de promouvoir l'artisanat local, très valorisé auprès de la clientèle touristique ;

Considérant que l'association des commerçants de la station village de Morillon a pris contact avec les élus de Morillon pour proposer l'organisation d'un marché des producteurs chaque semaine en période de vacances scolaires et durant les saisons touristiques estivales et hivernales ;

Considérant que le projet consiste en l'installation de stands de producteurs locaux sur l'impasse du forum sur la station des Esserts, contre le paiement par lesdits producteurs d'un droit de place ;

Considérant que l'association des commerçants se propose d'être l'organisatrice de cet évènement, en partenariat avec les producteurs locaux, et de s'occuper de la gestion de l'évènement, et notamment du placement et des règlements ;

Considérant que, pour permettre cela, il est proposé aux élus du Conseil municipal de conclure avec l'association une convention par laquelle le Conseil municipal accorde à l'association le droit d'organiser un évènement de type marché des producteurs, de façon régulière sur les périodes des vacances scolaires et des saisons touristiques, et,

pour ce faire, lui délègue la compétence pour assurer le placement et l'imasse du forum

Considérant que les tarifs appliqués seront ceux appliqués aux exposants du marché hebdomadaire, tout en précisant que l'abonnement au marché hebdomadaire fonctionnera également ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** l'association des commerçants de la station village de Morillon à organiser un évènement hebdomadaire de type marché des producteurs et artisans sur l'imasse du forum sur la station des Esserts sur les périodes des vacances scolaires et des saisons touristiques ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer avec l'association une convention actant ces points ;

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le Maire,

  
  
Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.